Affaire Bygmalion : la Cour de cassation confirme la culpabilité de Nicolas Sarkozy et valide sa peine d’un an

26/11/2025 à 15h48



La Cour de cassation a confirmé, mercredi 26 novembre, la condamnation de Nicolas Sarkozy pour financement illégal de sa campagne présidentielle de 2012. L’ancien chef de l’État, déjà condamné définitivement dans l’affaire des écoutes, voit ainsi s’ajouter une deuxième mention pénale à son casier judiciaire. Il devra être convoqué prochainement par le juge de l’application des peines pour mettre à exécution la sanction : un an d’emprisonnement, dont six mois ferme aménageables.

Selon la Cour, « le candidat, le directeur de sa campagne [Guillaume Lambert] et les deux directeurs du parti politique qui soutenait le candidat [Eric Cesari et Pierre Chassat] sont donc définitivement condamnés ». Dans un communiqué transmis à l’AFP, la défense de Nicolas Sarkozy affirme : « Nicolas Sarkozy prend acte du rejet de son recours comme il l’a toujours fait des décisions rendues à son encontre (…) La solution retenue contre Nicolas Sarkozy est donc une nouvelle fois inédite », soulignent Mes Patrice Spinosi et Emmanuel

Piwnica.

Les juges ont confirmé la responsabilité du candidat dans le dépassement massif des dépenses : près de 43 millions d'euros pour un plafond légal de 22,5 millions. Les investigations ont décrit un « système de double facturation » imputant à l'UMP une grande partie des frais de meetings via des conventions fictives. Nicolas Sarkozy n'était pas poursuivi pour les fausses factures, mais pour avoir bénéficié, en tant que candidat, d'un financement illégal. Il avait contesté « vigoureusement toute responsabilité pénale », dénonçant « fables » et « mensonges ».

Cette condamnation intervient alors que l'ex-chef de l'État fait face à plusieurs fronts judiciaires. Sa précédente peine, dans l'affaire Bismuth, est définitive depuis décembre 2024. Il se prépare désormais au procès en appel du dossier libyen, prévu du 16 mars au 3 juin, où il a été condamné à cinq ans de prison. Nicolas Sarkozy, qui a été incarcéré trois semaines à la prison de la Santé avant d'être libéré sous contrôle judiciaire le 10 novembre, publiera le récit de cette détention dans *Le Journal d'un prisonnier*, attendu un mois après sa sortie.

Le Monde